

**CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DES DEUX-SEVRES**

Siège et secrétariat : 9 rue Chaigneau – CS 80030
79403 SAINT MAIXENT L'ECOLE CEDEX

☎ 05. 49. 06. 08. 50. et 05. 49. 06. 08. 56.
Internet : www.cdg79.fr / e.mail : cdg79@cdg79.fr

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 7 SEPTEMBRE 2026

DELIBERATION N°3 : Adoption du règlement intérieur du Conseil d'Administration.

L'an deux mil vingt-six, le sept du mois de septembre, le Conseil d'administration du Centre de gestion s'est réuni à SAINT-MAIXENT-L'ECOLE, rue de l'Abbaye, sous la présidence de Monsieur Roland MORICEAU, Président.

Date de convocation : 25 août 2026

Etaient présents : 19 membres titulaires et suppléants avec voix délibérative

M. Roland MORICEAU, Maire de Sainte-Gemme - M. Patrice BAUDRY, Adjoint au Maire de Melle - M. Jean-Marc BERNARD, Maire de Geay - M. Michel CHANTREAU, Conseiller municipal de St-Martin-de-St-Maixent - Mme Sylvie COUSIN, Maire de Celles-sur-Belle - Mme Sylvie DUQUESNOY, Adjointe au Maire de Parthenay - M. Olivier FOUILLET, Maire d'Airvault - M. Damien GUIGUET, Adjoint au Maire de Saint-Symphorien - M. Alain HIBON, Maire de François - Mme Christelle MAGNANT, Maire de Luzay - Mme Elisabeth MAILLARD, Maire de Saint-Rémy - M. Gaël MARZIN, Conseiller municipal de Thouars - Mme Marie-Laure BOISSEL, Adjointe au Maire d'Augé - M. Jean-Michel RENAULT, Maire d'Azay-sur-Thouet - M. Marc RICHET, Maire de Coulonges-sur-l'Autize - Mme Nathalie SOUBRE, Conseillère municipale de Bressuire - Mme Chantal BRILLAUD, Vice-Présidente de la CDC Mellois en Poitou - M. Johnny BROSSEAU, Vice-Président de la CA du Bocage Bressuirais - Mme Aurélie THEBAULT, Vice-Présidente de la CDC de Parthenay-Gâtine

Était présent : 1 membre suppléant sans voix délibérative

- Mme Béatrice CRETEN, Adjointe au Maire de Pamproux

Etaient excusés : 22 membres

Membres titulaires : Mme Marie-Pierre MISSIOUX, Maire de Cherveux – M. Denis PRISSET, Maire de Mauléon - M. Olivier POIRAUD, Maire de Frontenay-Rohan-Rohan -

Membres suppléants : Mme Edwige ARDRIT, Maire de Tourtenay - M. Patrick CHARPENTIER, Maire de Sepvret – Mme BAZANTAY, Maire de St Amand-sur-Sèvre - M. Cyril BALLAND, Maire de Loubigné - Mme Pascale ROBIN, Adjointe au Maire de Parthenay - Mme Hélène MARSAULT, Maire d'Irais - M. Claude BOISSON, Maire de Chauray - M. André NAVARI, Conseiller municipal de Saint-Maixent-l'Ecole - Mme Nadine KIMBOROWICZ, Conseillère municipale de Plaine-et-Vallées - Mme Lucy MOREAU, Maire de Villiers-en-Plaine - Mme Valérie BAUDOUIN, Adjointe au Maire de Thouars - Mme Sonia LUSSIEZ, Maire de Prahecq - M. Jérôme BARON, Adjoint au Maire de Nueil-

Cette décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Poitiers, pour excès de pouvoir, dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.

les-Aubiers - M. Thierry PASQUIER, Conseiller municipal de Thénézay - Mme Corine MICOU, Maire de Faye-sur-Ardin - Mme Sophie BESNARD, Maire de Voulmentin - Mme Nicole NEE, Conseillère communautaire de la CDC Mellois en Poitou - M. François MARY, Président du CCAS-EHPAD de Chiché, Vice-Président de la CA du Bocage Bressuirais- M. Guillaume CLEMENT, Président du Syndicat Mixte des Eaux de la Gâtine.

Le Président rappelle qu'un règlement intérieur doit être adopté à la suite de l'installation du Conseil d'administration.

Il précise que le règlement intérieur a vocation à fixer les règles propres au fonctionnement interne, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Certaines dispositions doivent impérativement figurer dans le règlement intérieur ; d'autres, plus facultatives, sont laissées à l'appréciation du Conseil d'administration au regard des circonstances locales.

Le Conseil d'administration, connaissance prise du projet de règlement intérieur, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- ADOPTE à l'unanimité le règlement intérieur du Conseil d'Administration tel que joint en annexe à la présente délibération.

Ainsi délibéré et signé après lecture,



Le Président,

Roland MORICEAU

Délibération télétransmise en Préfecture le :
Accusé réception le :

15 SEP. 2026

15 SEP. 2026

EXÉCUTOIRE

Publiée le : 15 SEP. 2026

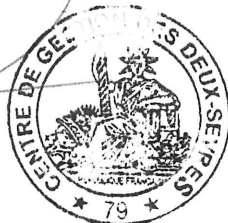
Certifiée conforme à l'original

Saint-Maixent-l'École, le :

15 SEP. 2026

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur général,

Cyrille DEVENDEVILLE



Cette décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Poitiers, pour excès de pouvoir, dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.